



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Creation

Question écrite n° 43412

### Texte de la question

M. Andre Berthol demande a Mme le ministre delegue pour l'emploi de bien vouloir lui faire connaitre si elle envisage de remplacer l'aide aux chomeurs, createurs ou repreneurs d'entreprises creee en 1979.

### Texte de la réponse

Madame le ministre delegue pour l'emploi attire l'attention de l'honorable parlementaire sur le fait que l'ACCRE n'est pas supprimee. Soucieux de garantir la qualite des projets de creation, et donc d'eviter la creation de projets artificiels que l'interet ponctuel d'une prime pouvait generer, le Gouvernement a propose la suppression de la prime liee a l'ACCRE. Cependant, l'exoneration de charges sociales pendant la premiere annee d'existence de l'entreprise, disposition dont on connait le caractere determinant pour aider l'entreprise a passer le cap du demarrage, a ete maintenue, de meme que le dispositif du cheque-conseil, qui permet un soutien au createur en amont comme en aval de la creation d'entreprise. De plus, afin de permettre a des demandeurs d'emploi dont le projet de creation est d'ores et deja abouti de le mettre rapidement en oeuvre, la periode prealable obligatoire de six mois d'inscription comme demandeurs d'emploi a ete supprimee pour les chomeurs indemnisés. Elle a ete neanmoins maintenue pour les demandeurs d'emploi non indemnisés, afin d'eviter d'eventuelles inscriptions comme demandeurs d'emploi dans le seul but de beneficier immediatement de cette aide. Compte tenu par ailleurs du caractere redhibitoire que peut presenter le risque afferent a la creation d'entreprise pour des personnes en situation particulierement difficile, il a ete decide d'instituer un maintien de leur revenu pour les beneficiaires de l'allocation de solidarite specifique et du revenu minimum d'insertion, dans le but d'attenuer les effets trop fortement dissuasifs de cette prise de risque. Enfin, au-dela du seul dispositif de l'ACCRE, le Gouvernement a engage une veritable politique coherente de soutien a la creation d'entreprise par la mise en place d'un environnement favorable, que le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat a presente au conseil des ministres du 13 novembre dernier, et qui prevoit des actions dans des domaines allant du developpement de l'esprit d'entreprise chez les jeunes a l'elargissement des prets superbonifies a l'artisanat et aux tres petites entreprises, en passant par la structuration de l'offre de formation a la creation d'entreprise.

### Données clés

**Auteur :** [M. Berthol André](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 43412

**Rubrique :** Entreprises

**Ministère interrogé :** emploi

**Ministère attributaire :** emploi

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 30 septembre 1996, page 5135

**Réponse publiée le** : 3 mars 1997, page 1082